

Syndicat Mixte Sequana
21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tél.: 03.80.81.56.25 Fax: 03.80.91.18.58



Rapport d'activités 2017 et prévisionnel 2018



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Table des matières	
1. L'équipe du Syndicat Mixte Sequana (ex SICEC- structure porteuse du contrat)	5
1.1. Cellule rivière	5
1.1.1. Etudes et travaux confiés à des prestataires externes (0,5 ETP ingénieur)	5
1.1.2. Etudes et travaux menés en interne (0,5 ETP ingénieur, 3 ETP techniciens et 1 ETP agent	t
technique)	6
1.2. Cellule zones humides	7
1.3. Cellule animation	7
1.3.1. Animation générale du contrat global (1 ETP, sur 2 postes)	7
1.3.2. Missions de communication (0,3 ETP sur 1 poste + 1 volontaire en service civique)	7
1.3.3. Animation « érosion-ruissellement » (0,5 EPT)	8
1.3.4 Organigramme du personnel du Syndicat Mixte Sequana en 2018	9
2. Rapport d'activité 2017 et prévisionnel 2018	9
2.1. Cellule rivière	10
2.1.1. Amélioration de la continuité écologique	10
Evaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à un effacement d'ouvrage	10
Ouvrage MASSARD à Belan-sur-Ource (travaux 2017)	11
Ouvrages de Prusly-sur-Ource	12
Etude de l'ouvrage hydraulique de Grancey-sur-Ource	12
Etude de l'ouvrage de Polisy	13
Etude de l'Etang du Roy à Voulaines-les-Templiers	13
Ouvrage du plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon	14
Etude des ouvrages hydrauliques du SMS à Châtillon-sur-Seine	14
Etude des ouvrages de Chamesson et du ruisseau de Saint Anne	14
Etude de l'ouvrage hydraulique amont de Saint-Marc-sur-Seine	15
Etude de l'ouvrage hydraulique amont de Mussy-sur-Seine	15
Etude de l'ouvrage hydraulique du château des Riceys Bas	15
Etude de l'ouvrage « Parisot » de Recey-sur-Ource	15
Etang de Bragelogne Beauvoir	16
Ouvrage de Villotte-sur-Ource	16
Ouvrages de Vanvey	16
Ouvrage de Crépan	16
Etangs Marots	17
2.1.2. Protection et restauration de cours d'eau	17
Création de banquettes végétalisées à Laignes	17
Restauration du ruisseau de Martilly à Laignes	18

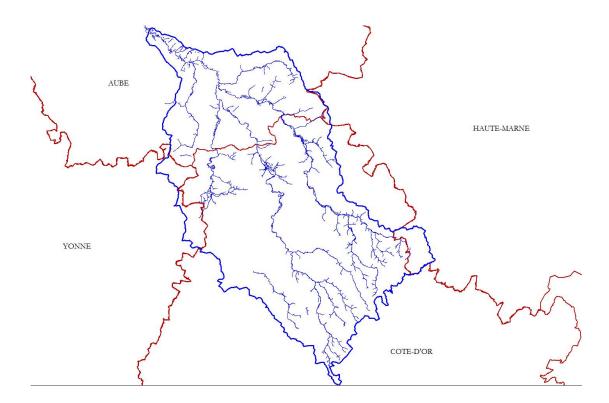
Diversification des habitats la Seine à Châtillon-sur-Seine	19
Diversification des habitats la Seine à Châtillon-sur-Seine	19
Restauration physique du ruisseau des Renouilles à Etrochey	19
Création de clôtures, plantations et abreuvoirs	20
Diversification du lit mineur de la Seine et de l'Ource (travaux 2018)	21
Protections de berges et plantations	21
Projets 2018	21
2.1.3. Entretien de la ripisylve	21
Entretien des berges du SMS	21
2.1.4. Reconnaissance suivis et formation	22
2.2. Cellule Animation	22
2.2.1. Animation globale du contrat global Sequana (0,5 ETP)	23
2.2.2. Communication (0,3 ETP)	25
2.2.3. Animation érosion/ruissellement et zones humides	26
Les missions d'animation « zones humides »	26
Les missions d'animation « ruissellement - érosion»	30
2.2.4. Animation petit cycle de l'eau	33
Volet assainissement	33
Volet eau potable / captage	34

Le bassin versant de la Seine Amont, d'une superficie totale de l'ordre de 2 630 km², se situe en tête de bassin sur les départements de la Côte d'Or, de l'Aube, de l'Yonne et de la Haute Marne et les régions Bourgogne et Champagne-Ardenne. Ce bassin recouvre plus de 190 communes.

Le contrat global Sequana s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels. Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir cet objectif au moyen d'un programme d'actions.

Le contrat global a été initié par le Syndicat Intercommunal des cours d'eau Châtillonnais (SICEC) en 2014 et est poursuivi par le Syndicat Mixte Sequana (SMS) depuis sa création en janvier 2017.

La mutation des structures de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques opérée en 2017 n'a pas entravé la forte implication pour la réalisation des actions inscrites grâce à l'animation territoriale portée par le SMS.



L'application des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale visant la future mise en œuvre de la compétence GEMAPI a bouleversé l'organisation territoriale en matière de compétence « rivière ».

Initialement la maîtrise d'ouvrage de la compétence « rivière » apparaît comme très morcelée et incomplète sur le territoire du contrat global Sequana.

En Côte d'Or, le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais exerçait la compétence « rivière » sur les 49 communes adhérentes.

Dans l'Aube, 5 syndicats de rivière étaient existants, de taille très modeste.

Ainsi, 45% du territoire n'était pas couvert par une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Un système de mise à disposition de personnel, par conventionnement, a permis aux syndicats aubois de bénéficier de l'appui technique du SICEC.

En 2018, le SDDEA, exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble de la partie auboise du Contrat Global Sequana.

Le Syndicat Mixte Sequana exerce la compétence GEMAPI sur l'amont du Contrat Global, dans les départements de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne. Le SMS exerce également la compétence « animation de contrat » au sens de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

La totalité du territoire du Contrat est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale pour l'exercice de la GEMAPI.

Les objectifs

L'objectif principal est de concrétiser sous l'autorité du Comité de Rivière, les actions inscrites dans le contrat global en favorisant la mise en place d'une politique tournée vers une gestion globale et intégrée de la ressource en eau du bassin.

Les efforts du contrat porte actuellement sur l'engagement des actions prioritaires et la communication liée aux divers projets.

1. L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE SEQUANA (EX SICEC - STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT)

En 2017, l'équipe du Syndicat Mixte Sequana (missions technique et animation) était composée de 8 salariés et d'un volontaire en service civique:

1.1. CELLULE RIVIERE:

La cellule rivière a été renforcée en 2017 par le recrutement d'un agent technique en contrat emploi d'avenir.

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de son équipe rivière (5 ETP), assure des missions d'assistance technique et ingénierie :

1.1.1. ETUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES (0,5 ETP INGENIEUR)

Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'aménagement d'ouvrages hydrauliques, de restaurations de cours d'eau (...),

- > contact avec les propriétaires riverains (accord et signature de conventions),
- rédaction des pièces de marchés publics et demandes de subventions,
- > suivi technique des bureaux d'étude,
- animation des comités de pilotage,
- > corrections et orientations des études,
- > contact avec le maître d'œuvre durant la phase travaux,
- > suivi des procédures règlementaires (DIG, DLE, enquête publique),
- > suivi des chantiers.

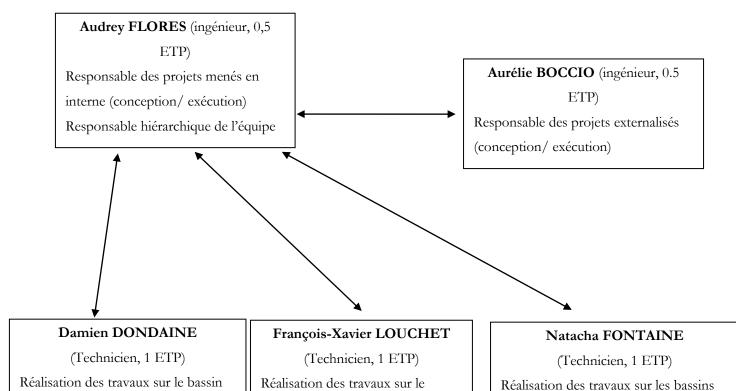
1.1.2. ETUDES ET TRAVAUX MENES EN INTERNE (0,5 ETP INGENIEUR, 3 ETP TECHNICIENS ET 1 ETP AGENT TECHNIQUE)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des syndicats dans le cadre de l'entretien de la végétation rivulaire et prévention des risques d'inondation (programmation quinquennale, suivi administratif et financier, suivi de chantiers...),
- Réalisation de travaux d'entretien et de restauration en régie,
- Projets de restauration physique et effacements d'ouvrages hydrauliques pour les syndicats de rivière,
- ➤ Contact et accord des riverains (conventions), réalisation des levés topographiques, modélisation hydraulique, définition des projets de travaux, rédaction des dossiers règlementaires, rédaction des demandes de subventions, rédaction des éléments de marché public, suivi financier des travaux.

Les missions rivières sont assurées par :

versant de l'Ource et responsable des

techniciens



bassin versant de la Seine jusqu'à

Bar-sur-Seine

de la Laigne, la Sarce et la Seine aval.

La cellule rivière est mise à disposition du SDDEA sur la partie auboise du contrat global via une convention liant les deux structures.

1.2. CELLULE ZONES HUMIDES:

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « zones humides » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique:

- Mise en œuvre des actions du contrat global Sequana par mobilisation des acteurs locaux autour des volets B3 : « Préservation des zones humides et milieux naturels remarquables »,
- Représentation de la structure et du contrat global auprès des diverses instances sur le volet B3,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action du volet B3,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur le volet B3,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions du volet B3.

Cette cellule est animée par Charline Toulouse (0,5 ETP), avec l'assistance de Céline SAGRES (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or).

1.3. CELLULE ANIMATION:

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de son équipe d'animation (1,8 ETP), assure les missions de :

1.3.1. Animation generale du Contrat Global (1 ETP sur 2 postes) :

- Sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages des actions prioritaires du contrat global,
- Animation, assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages sur les thématiques du petit cycle de l'eau et aux pollutions diffuses.
- Animation du Comité du contrat,
- Secrétariat technique du Comité du contrat,
- Programmation annuelle des actions du contrat global,
- Animation, assistance technique et administrative des syndicats de rivière de l'Aube,
- Appui technique et conseil auprès des maîtres d'ouvrages locaux pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée et équilibrée des bassins versants : regroupement des structures locales.

1.3.2. MISSIONS DE COMMUNICATION (0,3 ETP SUR 1 POSTE + 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE):

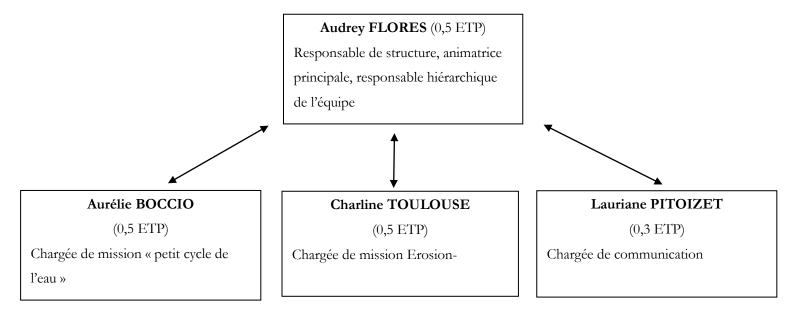
Le Syndicat Mixte Sequana a également en charge la mise en œuvre de différents supports et événements nécessaires à l'information régulière des partenaires du contrat. Il s'agit de réaliser des actions

pédagogiques, de sensibilisation, communication, information via divers supports, participation à diverses manifestations...

1.3.3. Animation « erosion-ruissellement » (0.5 EPT)

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de son équipe « érosion/ruissellement » assure des missions d'animation et d'assistance technique:

- Mise en œuvre des actions du contrat global Sequana par mobilisation des acteurs locaux autour du volet D4 « érosion-ruissellement »,
- Représentation de la structure et du contrat global auprès des diverses instances sur le volet D4,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action du volet D4,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur le volet D4,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maitres d'ouvrages des actions du volet D4.



L'animation liée aux bassins d'alimentation de captages est renforcée par Céline SAGRES (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or).

1.3.4 Organigramme du personnel du Syndicat Mixte Sequana en 2018

Audrey FLORES

Directrice du syndicat mixte, responsable d'équipe.

Animatrice principale du contrat global Ingénierie des milieux aquatiques.



Aurélie BOCCIO

Animatrice secondaire
Ingénierie des milieux aquatiques
Animation des volets petit cycle de
l'eau et protection des captages

Clément PESSON

Service civique
Animations scolaires et grand public

Céline SAGRES

(Animatrice agricole, Chambre d'agriculture de Côte d'Or)

Lauriane PITOIZET

Chargée de communication Secrétaire Comptable

Charline TOULOUSE

Chargée de mission zones humides et érosion/ruissellement

Damien DONDAINE

(Technicien, 1 ETP)

Réalisation des travaux sur le bassin versant de l'Ource

François-Xavier LOUCHET

(Technicien, 1 ETP)

Réalisation des travaux sur le bassin versant de la Seine jusqu'à Bar-sur-Seine

Natacha FONTAINE

(Technicienne, 1 ETP)

Réalisation des travaux sur les bassins de la Laigne, la Sarce et la Seine aval

Gwenaelle CHANTIER

(Agent technique, 1 ETP) Réalisation des travaux sur le territoire

du Syndicat Mixte Sequana

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 ET PREVISIONNEL 2018

2.1. CELLULE RIVIERE

2.1.1. AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Evaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à un effacement d'ouvrage :

Un protocole d'évaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à travaux d'effacement a été mis en place depuis 2015 sur divers cours d'eau et type d'ouvrages.

Le protocole comprend un suivi des faciès d'écoulement, des sédiments ainsi que des zones de frayères potentielles pour la truite fario.

En 2017, 2 suivis à N+1 après effacement étaient programmés sur les sites ayant bénéficié de travaux en 2016 : l'ouvrage Robinet à Buncey et le seuil de la Mairie à Châtillon-sur-Seine.

En raison des conditions hydrologiques très particulières de l'année 2017, les relevés de Châtillon-sur-Seine n'ont pu être réalisés (trop ou trop peu de débit pour que les relevés soient comparables à l'état initial). L'opération sera donc repoussée à 2018.

Les premiers résultats du suivi sur le site de Buncey sont très positifs :

- +75% de diversité de faciès,
- +42% de diversité de sédiments,
- +10% de surface de frayère potentielle.

Des plaquettes présentant les résultats simplifiés de ce suivi seront éditées et distribuées en 2018.

En 2018, 6 sites feront l'objet de suivis par la cellule technique, qui sera renforcée d'un stagiaire pour l'occasion :

- le seuil de la mairie à Châtillon sur Seine (n+1)
- l'ouvrage Floriet à Nod-sur-Seine (n+3)
- Le moulin des Ecuyers à Châtillon-sur-Seine (n+3)
- Le moulin de Beaunotte (n+3)
- La scierie de Cosne à Quemigny-sur-Seine (n+3)
- L'ouvrage Massard à Belan-sur-Ource (n+1)

Ouvrage MASSARD à Belan-sur-Ource (travaux 2017)

L'ouvrage Massard est situé sur l'Ource, cours d'eau classé en liste 2. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SMS dans un objectif d'effacement total de l'ouvrage. Le droit d'eau a été abrogé sur demande des propriétaires.

La phase étude du projet a été réalisée en interne en 2015 (hormis la réalisation des levés topographiques) : modélisation, conception et rédaction des dossiers administratifs.

L'instruction du dossier a été réalisée sur la totalité de l'année 2016 : enquête publique et avis du CODERST (décembre 2016) permettant la signature de l'arrêté préfectoral en janvier 2017.

Ces travaux, prévus initialement en 2016, ont dû être repoussés en raison de la durée de l'instruction réglementaire.

La première phase de travaux, réalisée en juillet 2017 a consisté à supprimer totalement l'obstacle, consolider le bajoyer en rive droite et recréer un seuil de décharge latéral 300 mètres en amont.



Effacement de l'ouvrage transversal



La seconde phase de travaux, consistant à retaluter les berges en rive droite et créer des banquettes végétalisées est programmée en 2018.

Un état des lieux morphologique (relevé des faciès d'écoulement et granulométrie) a été réalisé avant toute intervention (2016).

Ces relevés seront par la suite réalisés les années n+1 et n+3 suivant l'effacement.

Ouvrages de Prusly-sur-Ource

Les ouvrages Ancien Fourneau, Ancienne Scierie et Moulin Neuf appartiennent à la commune de Pruslysur-Ource et sont situés sur l'Ource, cours d'eau classé en liste 2. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SICEC dans un objectif d'effacement des ouvrages. Les droits d'eau ont fait l'objet d'une demande d'abrogation auprès des services de la DDT.

La phase étude du projet a été réalisée en interne en 2015 (hormis la réalisation des levés topographiques) : modélisation, conception et rédaction des dossiers administratifs.

L'instruction du dossier a été réalisée sur la totalité de l'année 2017 : enquête publique et avis du CODERST (décembre 2017) permettant la signature de l'arrêté préfectoral.

Ces travaux, prévus initialement en 2017, ont dû être repoussés en raison de la durée de l'instruction réglementaire.



Ouvrage de l'Ancien Fourneau

Les travaux sont programmés durant l'été 2018.

Etude de l'ouvrage hydraulique de Grancey-sur-Ource

La mission confiée au cabinet IRH en 2014 a été clôturée en 2017 sur la base d'un projet d'effacement de l'ouvrage.

L'ouvrage étant en capacité de production hydroélectrique en février 2017, le propriétaire privé est dégagé des obligations liées à la continuité écologique et n'a pas souhaité poursuivre la démarche qui lui était proposée.

Cependant, les investigations hydrogéologiques menées en 2016 ayant démontré un lien entre le niveau de retenue de l'ouvrage hydraulique et celui dans le captage d'eau potable, cette problématique devra être traitée par la commune dans un avenir proche (problématique de qualité d'eau, dépendance à la gestion d'un ouvrage privé...).

Le SMS a saisi le conseil municipal sur ces questions, actuellement sans retour.

Etude de l'ouvrage de Polisy

Le dossier loi sur l'eau a été déposé à la Police de l'Eau de l'Aube en septembre 2016 après avoir été soumis à validation des principaux partenaires. La consultation administrative coordonnée par la DDT de l'Aube a nécessité des amendements du dossier loi sur l'eau par le bureau d'étude. Une réunion sur site avec l'ABF a permis de clarifier la demande notamment sur les enjeux architecturaux concernés par ce projet (douves, muret, platanes..).

De plus, l'étiage prononcé de 2017 a rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle phase de concertation avec la municipalité, les riverains et autres usagers. Une présentation du projet en conseil municipal et devant l'assemblée de l'association de pêche locale est prévue début 2018. L'enquête publique devrait démarrer courant du premier trimestre 2018.

Les travaux d'effacement de l'ouvrage avec comblement partiel des douves est prévu suite à cette instruction, sous maîtrise d'ouvrage privée.

Etude de l'Etang du Roy à Voulaines-les-Templiers

Cette étude est portée par le propriétaire de l'ouvrage assisté du Syndicat Mixte Sequana. Elle se compose de deux tranches :

- tranche ferme : étude scénario restauration continuité,
- tranche conditionnelle : phase maîtrise d'œuvre travaux.

Plusieurs scénarios ont été soumis en COPIL. Le scénario du bras de contournement (réhabilitation de l'ancien cours de la Digeanne) est celui privilégié par le COPIL, à la condition que le débit qui lui est réservé permette un fonctionnement optimal du dispositif. Une expertise a donc été menée et soumise à validation par l'AFB qui a rendu en octobre un avis argumenté accepté par le propriétaire. L'AFB préconise dans cette note de retenir une valeur de 0,35 m3/s.

L'année 2017 a été consacrée à la définition du plan de financement du projet. La tranche conditionnelle de l'étude peut donc être affermie. Une réunion de présentation du dossier PRO est prévue début avril 2018.

Ouvrage du plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon

L'étude a pris fin au printemps 2016 avec la définition d'un projet visant l'arasement du seuil à la côte de l'affleurement rocheux naturel ainsi que le remodelage du plan d'eau.

En 2017, un dossier d'autorisation environnementale a été rédigé par le SMS puis envoyé pour avis aux différents partenaires administratifs.

Les différentes demandes exprimées en retour (ABF notamment) seront examinées en 2018 conjointement avec le propriétaire et l'AESN afin de définir la suite à donner au projet.

Etude des ouvrages hydrauliques du SMS à Châtillon-sur-Seine

Le Syndicat Mixte Sequana est propriétaire de 4 ouvrages hydrauliques sur la Seine à Châtillon-sur-Seine. Une étude globale visant l'amélioration de la continuité écologique est en cours, le rendu définitif (APD) aura lieu en début d'année 2018.

Les travaux projetés portent sur :

- ouvrage de la Perception : automatisation des vannes et création d'une rampe en enrochements,
- ouvrage SIRI : effacement de l'ouvrage,
- ouvrage Lemoine : effacement de l'ouvrage situé sur le bras de la Douix, comblement du bief du moulin,
- ouvrage d'Intermarché : effacement de l'ouvrage.

Les dossiers (déclaration loi sur l'eau) seront déposés individuellement, selon la programmation qui sera définie en comité de pilotage et dans le respect des capacités financières du SMS.

Etude des ouvrages de Chamesson et du ruisseau de Saint Anne

3 ouvrages situés sur la Seine sur la commune de Chamesson sont en cours d'étude sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Sequana (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés).

Cette étude comporte également un volet visant la restauration physique du ruisseau de Saint Anne situé à proximité des ouvrages amont.

Le rendu définitif de l'étude (phase AVP) aura lieu début 2018.

Une concertation avec les propriétaires sera indispensable à la définition d'une éventuelle poursuite en phase travaux.

Etude de l'ouvrage hydraulique amont de Saint-Marc-sur-Seine

L'ouvrage situé sur la Seine en amont de la commune de Saint-Marc-sur-Seine est en cours d'étude sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Sequana (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du propriétaire privé).

Un COPIL de présentation des études préliminaires et de faisabilité s'est tenu courant du 1^{er} trimestre 2017. Le propriétaire a informé le SMS fin 2017 de son souhait de production d'hydroélectricité et de création d'une passe à poissons. Il a bien été précisé au propriétaire que dans ce cas, aucune subvention de l'AESN ne pouvait être attendue pour ces travaux.

Etude de l'ouvrage hydraulique amont de Mussy-sur-Seine

L'ouvrage situé sur la Seine en amont de la commune de Mussy-sur-Seine a fait l'objet d'une étude sous maîtrise d'ouvrage de la commune, propriétaire du site.

Le rendu de fin de tranche ferme (AVP) a eu lieu en juin 2017.

Une candidature à l'appel à projet AESN/ Région Grand Est a été déposée en septembre 2017. Le SDDEA, qui serait maître d'ouvrage des éventuels travaux est ainsi dans l'attente de la décision d'aide.

Etude de l'ouvrage hydraulique du château des Riceys Bas

L'ouvrage situé sur la Laigne en amont du château des Riceys Bas a fait l'objet d'une étude sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés. Cette étude comporte un volet de recherches historiques sur le fonctionnement et l'usage des voies d'eau traversant le parc du château.

Le rendu de fin de tranche ferme (AVP) a eu lieu en juin 2017.

Une candidature à l'appel à projet AESN/ Région Grand Est a été déposée en septembre 2017. Le SDDEA, qui serait maître d'ouvrage des éventuels travaux est ainsi dans l'attente de la décision d'aide.

Etude de l'ouvrage « Parisot » de Recey-sur-Ource

Le lac Parisot, situé sur l'Ource, est constitué par un seuil faisant retenue directe sur la rivière afin de créer un étang appelé lac Parisot. L'ensemble est la propriété de la commune de Recey-sur-Ource et fait partie des ouvrages classés en liste 2.

En 2017, le SMS a effectué deux présentations au conseil municipal qui ont permis d'engager la municipalité dans la réalisation d'une étude visant le rétablissement de la continuité écologique et la préfiguration d'un Espace Naturel Sensible dédié aux zones humides de la vallée de l'Ource en amont du Lac Parisot.

Le SMS a rédigé un cahier des charges qui sera validé début 2018.

Une réflexion concernant le portage de l'étude sera également menée (SMS ou commune) afin d'élaborer la meilleure stratégie d'action.

Etang de Bragelogne Beauvoir

L'étang de Bragelogne Beauvoir est constitué par un seuil faisant retenue directe sur la Sarce afin de créer un étang de loisir. L'ensemble est la propriété de la commune de Bragelogne-Beauvoir et fait partie des ouvrages classés en Liste 2. Cet ouvrage présente un envasement important ainsi que de nombreux signes de dysfonctionnement (désoxygénation, mortalité piscicole estivale...).

Suite à plusieurs rencontres avec la commune en 2016 et 2017, une stratégie d'intervention a pu être définie visant :

- la vidange de l'étang et sa mise en assec prolongé : opération programmée en 2018
- la réalisation d'une étude visant le rétablissement de la continuité écologique par mise en dérivation de l'étang.

Une réflexion portant sur les aspects administratifs est parallèlement en cours (définition du maître d'ouvrage de l'étude commune/SDDEA).

Ouvrage de Villotte-sur-Ource

L'ouvrage de Villotte-sur-Ource est constitué d'un déversoir et d'un vannage situé sur l'Ource. Il donne naissance au bief qui traverse le village. L'ouvrage appartient à un privé, qui a disparu de la commune il y a une quinzaine d'années et reste introuvable.

Le déversoir est en très mauvais état (présence d'une brèche conséquente) et l'ensemble manque d'entretien.

Le SMS assiste la commune dans une réflexion visant l'expropriation des parcelles concernées par mise en œuvre de la procédure d'état d'abandon manifeste. La première phase de la procédure est validée (publicité de 6 mois), le conseil municipal doit désormais se positionner sur la poursuite ou non de la procédure ainsi que sur un projet d'intérêt général.

Si le bien devient propriété communale, le SMS assistera la commune pour la réalisation d'un projet de restauration de la continuité écologique.

Ouvrages de Vanvey

Le complexe hydraulique de Vanvey se situe sur l'Ource et appartient à un propriétaire privé.

La problématique de respect du débit réservé et continuité écologique est forte sur ce site.

Une réflexion est en cours, portée par le SMS sur demande du propriétaire afin de définir les possibilités d'intervention.

Ouvrage de Crépan

L'ouvrage répartiteur de Crépan est situé sur l'Ource et appartient à un propriétaire privé. L'ouvrage est équipé d'une passe à poissons fonctionnelle et sa gestion est déléguée au SMS sous convention.

En 2017, les techniciens du SMS ont rénové les vannes de l'ouvrage, permettant ainsi de garantir la bonne alimentation de la passe à poissons et la sécurisation du site.

Etangs Marots

Les étangs Marots sont situés sur le ruisseau du canal, affluent de l'Ource sur la commune de Villiers-le-Duc, en forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine.

Suite à une demande d'expertise de l'ONF (gestionnaire des sites), et à l'observation du mauvais état des digues et ouvrages de régulation et du fort envasement, le SMS a assisté le gestionnaire dans la mise en œuvre d'une procédure de vidange des retenues.

En novembre 2017, l'ONF, le SMS et la fédération de pêche de Côte d'Or ont réalisé une pêche de vidange sur chacun des étangs. Cette vidange sera suivie d'un assec prolongé (1 à 2 ans) afin de permettre la minéralisation des matières organiques.

Une réflexion est en cours concernant la mise en œuvre d'une étude visant la mise en dérivation des retenues, sous maîtrise d'ouvrage du SMS.

2.1.2. PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU

Création de banquettes végétalisées à Laignes

Des banquettes végétalisées ont été installées sur la Laigne sur la commune de Laignes.

Les objectifs des travaux étaient multiples:

- recréer un lit d'étiage, mais aussi diversifier les écoulements en basses et moyennes eaux au sein d'une section actuellement surdimensionnée,
- Favoriser l'auto-curage des matériaux fins situés au fond du lit par resserrement du lit mineur,
- Améliorer l'oxygénation des eaux.





Avant travaux Après travaux

La conception et la rédaction du dossier ainsi que le suivi de travaux ont été réalisés par l'équipe du SMS. Ces opérations se sont déroulées en juin 2017.

Restauration du ruisseau de Martilly à Laignes

Le ruisseau de Martilly est un affluent de la Laigne sur la commune de Laignes. Ce ruisseau a subi de nombreux travaux de rectification dits « agricoles » par le passé et présente de nombreux dysfonctionnements.

Le ruisseau présentait un aspect de fossé suite aux recalibrages et curages sévères. Les relevés topographiques ont mis en évidence la sur-largeur du lit mineur, les berges verticales et de hauteur importante, une faible pente globale et non homogène. Ces phénomènes entraînaient un envasement de la partie aval du cours d'eau, l'étalement de la lame d'eau en période d'étiage, une réduction des hauteurs et des vitesses d'écoulement, la prolifération des végétaux et donc une faible diversité d'habitats pour la faune.

Les travaux ont consisté en une recharge sédimentaire afin de :

- Restaurer les habitats et améliorer la capacité d'accueil du milieu (créer de la diversité d'habitats en rehaussant la ligne d'eau et en faisant varier les vitesses et le substrat),
- Recentrer les écoulements en moyennes et basses eaux afin d'améliorer les conditions habitationnelles, l'oxygénation, modérer la température en période estivale...,
- Améliorer la qualité paysagère,
- Ne pas augmenter le risque inondation.

Ce sont environ 600 m³ de sédiments (entre 0,6 et 4 cm de diamètre) qui ont été disposés dans le lit du cours d'eau, sur un linéaire d'un peu plus d'un kilomètre.







La conception et la rédaction du dossier ainsi que le suivi de travaux ont été réalisés par l'équipe du SMS. Ces opérations se sont déroulées en juillet 2017.

Diversification des habitats la Seine à Châtillon-sur-Seine

La Seine a bénéficié de travaux de diversification du lit mineur par pose d'épis et blocs abris sur un linéaire cumulé de 600 m. Les objectifs de l'opération étaient de diversifier les habitats, augmenter la vitesse d'écoulement en étiage et l'oxygénation ainsi que décolmater le substrat de fond.

Ces travaux ont été réalisés en juin 2017.





Avant travaux Après travaux

Diversification des habitats l'Ource à Thoires

L'Ource a bénéficié de travaux de diversification du lit mineur par pose d'épis et blocs abris sur un linéaire cumulé de 500 m. Les objectifs de l'opération étaient de diversifier les habitats, augmenter la vitesse d'écoulement en étiage et l'oxygénation ainsi que décolmater le substrat de fond.

Ces travaux ont été réalisés en juillet 2017.





Restauration physique du ruisseau des Renouilles à Etrochey

Les travaux liés à l'aménagement foncier de Bouix, Cérilly et Etrochey ont été réalisés en 2017. La restauration physique du ruisseau des Renouilles était inscrite dans ce programme de travaux au titre de mesures compensatoires. La cellule technique du contrat assiste l'association foncière et les maîtres

d'œuvre dans la définition et le suivi de travaux qui comprennent le retalutage des berges, la suppression de passages busés, le dimensionnement du lit d'étiage et la création d'une zone humide.

La réflexion se poursuit, sur maîtrise d'ouvrage du SMS, pour la modification de buses situées à l'extrêmité aval du ruisseau des Renouilles, hors périmètre d'aménagement foncier. La buse d'origine est à l'évidence mal dimensionnée ce qui occasionne des débordements fréquents lors d'épisodes pluvieux. Une mission de dimensionnement hydraulique a été confiée à Artélia et sera présentée à la commune et à l'association foncière début 2018.

Création de clôtures, plantations et abreuvoirs

Plusieurs projets ont été réalisés en 2017, représentant 2 612 mètres de clôtures installées, 261 aulnes et érables plantés, 5 abreuvoirs et 2 passages à gué créés.

Communes concernées : Vix, Pothières, Leuglay, Voulaines-les-Templiers, Villottte-sur-Ource, Nod-sur-Seine.







Diversification du lit mineur de la Seine et de l'Ource (travaux 2018)

Deux projets de création d'épis pour diversification des habitats seront réalisés en été 2017 sur les communes de Sainte-Colombe-sur-Seine, Etrochey et Maisey-le-Duc.

Protections de berges et plantations

Deux projets de travaux seront concrétisés en 2018 sur les communes de Villers-Patras et Thoires.

Projets 2018

- Reméandrage de la petite Laigne sur la commune de Fontaines-en-Duesmois (concertation avec les propriétaires en cours),
- Restauration du ruisseau de Channes : (concertation avec les propriétaires en cours).

2.1.3. Entretien de la ripisylve

Entretien des berges du SMS

Dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien de la végétation du SMS, l'entretien des berges des vallées de Seine et affluents a commencé en octobre 2015.

En 2017, les techniciens et l'entreprise Boureau ont rattrapés le retard accumulé en 2015/2016 en terminant la tranche de travaux prévus en 2016 et traitant les travaux programmés en 2017.

Communes concernées :

- Vallée de la Seine : Quemigny-sur-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Aisey-sur-Seine, Ampilly-le-Sec, Buncey,
- Vallée de l'Ource : Villotte-sur-Ource, Prusly-sur-Ource, Brion-sur-Ource,
- Vallée de la Laigne : Chaumes-les-Baigneux, Jours-les-Baigneux, Fontaines-en-Duesmois, Villaines-en-Duesmois.





Des travaux de bûcheronnage et désembâclement ont été réalisés par les techniciens de rivière sur diverses

communes (Thoires, Brion-sur-Ource, Obtrée, Châtillon-sur-Seine, Prusly-sur-Ource).

Plusieurs chantiers ont été réalisés en collaboration avec des écoles (entretien de ripisylve, aménagement de ruisseaux, bouturages et protections de berges en génie végétal).

Les techniciens ont également réalisé des travaux d'entretien d'un abreuvoir à Jully-sur-Sarce.



2.1.4. RECONNAISSANCE SUIVIS ET FORMATION

- En 2017, la cellule rivière a participé à des pêches électriques en collaboration avec la Fédération de

Pêche de Côte d'Or et l'AFB.

- Un diagnostic de la Sarce est en cours de rédaction suite à la réalisation de relevés de terrain en été 2017. Des dysfonctionnements ont été constatés et des propositions d'action sont en cours de rédaction.



2.2. CELLULE ANIMATION

Les missions de l'équipe d'animation se développent essentiellement suivant trois axes :

- L'animation et la coordination générale du contrat global : Il s'agit d'un travail de liaison des divers membres du Comité de rivière, d'organisation des réunions de travail ou annuelles et la présentation des travaux effectués et de gestion globale des divers travaux menés (programmation interannuelle, tableaux d'avancement...)
- L'assistance technique aux structures intercommunales : Il s'agit d'un travail de sensibilisation et d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage de manière à faire émerger les projets qui sont inscrits aux contrats de rivière. S'en suit la rédaction des cahiers des charges des études complémentaires, la définition

en interne de certains projets, le suivi administratif et financier et le suivi du déroulement des études et des travaux.

- Le développement du programme de communication auprès des acteurs locaux (élus, usagers, public adulte..): il s'agit de la réalisation de documents de communication (plaquettes, films, site internet), de l'organisation de journées d'échanges techniques, de réunions publiques...

2.2.1. Animation globale du contrat global Sequana (0,5 ETP)

L'année 2017 a été consacrée à la rédaction et la validation du bilan à mi-parcours du contrat Sequana avec :

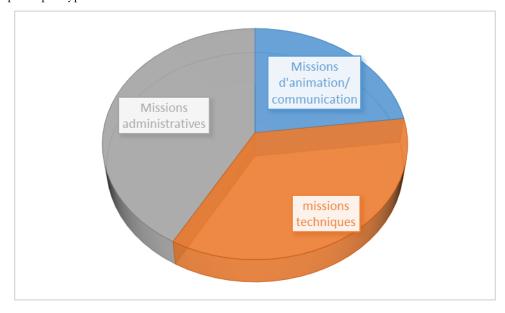
- l'organisation d'un comité technique,
- l'organisation d'un comité de pilotage du contrat sous la co-Présidence de M. NAUDINOT et M. PETIT DE BANTEL,
- la mise à jour du tableau de suivi des actions,
- la rédaction et la diffusion du rapport bilan à mi-parcours.

L'animation a également largement porté sur la préparation à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Cette animation a abouti en 2017 par la candidature du SMS à la labellisation au titre d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). La procédure de labellisation devrait avoir lieu en 2018.

Répartition du temps de travail

Temps passé par type de missions :



Type de mission	Animation Générale		
Missions d'animation/communication	23	3%	
Démarchage (MOA, financeurs)		2%	
Préparation, organisation & animation de réunions		3%	
Supports de communication		1%	
Echanges Extérieurs		5%	
Réunions d'équipe		12%	
Missions techniques	36	5%	
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution)		4%	
Recherche/documentation pour projets		7%	
Réunions techniques de projet		2%	
Elaboration & Rédaction projets		23%	
Missions administratives	42%		
Formation		3%	
Gestion administrative courante		7%	
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels)		26%	
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)		6%	
Total	10	0%	

Ce poste est complété par 0,5 ETP consacré à l'ingénierie rivière (chargée de mission). Voici la répartition du temps de travail passé sur chaque thématique :



2.2.2. COMMUNICATION (0,3 ETP)

- Sur le devant de la Seine: il s'agit d'un bulletin d'information bisannuel relatant les faits marquants et l'avancement du Contrat Global. Il a été édité 1 fois en 2017.
- Le petit Sequana: Il s'agit d'un document d'information, édité pour la première fois en fin d'année 2014. Au format flyer (A5), il recense l'ensemble des actions de terrain réalisées au fil de l'eau. Il a été édité 4 fois en 2017.
- Un concours de photographie et un concours de dessins ont été organisés en 2017. Un rendu sous forme de calendriers et affiches sera diffusé en 2018.
- Interventions extérieures: L'équipe du SMS a été renforcée par un volontaire en service civique chargé de réaliser des animations de sensibilisation aux milieux aquatiques. En 2017, le volontaire a réalisé 41 interventions scolaires et 3 grands publics.

Divers stands ont également été présentés lors de manifestations : forum des métiers, fête de l'automne, projet CLEA...

Le Petit Sequana

Création de banquettes sur la Laigne :

En septembre demier, le SICEC a assisté la Fédération de Pêche de Côte d'Or dans la réalisation de l'banquettes sur initeraire de 500 mètres sur la Laigne. Ces travaux ont eu lieu sur la commune de Laignes et ont consisté à mettre en place des banquettes pour diversifier et accélérer les écoulements. Celles-ci se végétaliseront au fil du temps. D'autre part, des radiers ont été créés sur les secteurs où les vitesses de courant étaient les plus importantes afin de créer des zones de frayères potençialles pour la truite fario. Enfin, des blocs-abris ont été mis en place poût réfer des caches pour la fruite fario. Enfin, des blocs-abris ont été mis en place poût réfer des caches pour la fruite fario.



Travaux de renaturation sur la Petite Laigne :

Ces travaux, réalisés en septembre 2014 sur la commune de Chaume-les-Baigneux, avaient pour but d'apporter une vraie plus-value biològique et hydraulique sur ce tronçon de cours d'eau en diversifiant les vitesses de courant, en augmentant l'habitat piscicole et en favorisant le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau. Pour ce faire, des épis déflecteurs et des blocs-abris ont été installés.





Anrès

Répartition du temps de travail



Type de mission	Communication	
Missions d'animation/communication	89%	
Démarchage (MOA, financeurs)	15%	
Préparation, organisation & animation de réunions	6%	
Supports de communication	61%	
Echanges Extérieurs	6%	
Réunions d'équipe	1%	
Missions techniques	5%	
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution)	2%	
Recherche/documentation pour projets	3%	
Réunions techniques de projet	0%	
Elaboration & Rédaction projets	0%	
Missions administratives	6%	
Formation	2%	
Gestion administrative courante	4%	
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels)	0%	
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	0%	
Total	100%	

2.2.3. Animation erosion/ruissellement et zones humides

Ce poste d'animation se réparti en :

- 0,5 ETP consacré à la thématique « zones humides » (ZH),
- 0,5 ETP consacré à la thématique « ruissellement érosion » (ER).

Les missions d'animation « zones humides »

Les actions du contrat Sequana associées au poste concernent principalement les volets :

- A2 « Interventions pédagogiques/ sensibilisation »,
- A52 « Enjeux Biodiversité »,
- -B3 « Zones Humides »,
- -D3 « Zones d'expansion de crue » (MAEC).
- ➢ Mise en œuvre du PAEC « Milieux humides du territoire Sequana Vallée de l'Ource » et PAEC « Milieux humides du territoire Sequana Vallée de la Seine Amont » (actions B3-01/02/03 et D3-03):

- Rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),
- Coordination des partenaires (techniques, financiers, relais locaux, élus...),
- Promotion du projet auprès des agriculteurs et de leurs différents interlocuteurs, dont organisation de deux réunions locales d'information des agriculteurs concernés (invités par courrier): Étalante et Saint-Marc-sur-Seine. Ces réunions, qui se sont tenues les 27 janvier et le 03 février 2017, ont réuni 52 agriculteurs (et d'autres se sont manifestés par la suite). C'est donc presque la moitié des 108 agriculteurs identifiés sur le territoire Seine Amont qui a été sensibilisé à la problématique des milieux humides. Envoi de courriers de relance pour le PAEC de l'Ource, seconde année d'animation,
- Rédaction des notices mesures et notice de territoire,
- Suivi, réception et dépôt des pré-engagements,
- Actualisation du PAEC.

➤ Bilan PAEC Ource + Seine Amont (D3-01/03)

- Suivi des contractualisations et du budget :
 - PAEC Ource (2ème année de contractualisation): 11 pré-engagements déposés et 10 agriculteurs se sont finalement engagés sur 192,58 ha, ne dépassant pas les objectifs fixés pour cette campagne de contractualisation (195 ha). 107 ha ont bénéficié d'un plan de gestion complet, 71 ha de retard de fauche et 14 ha ont été remis en herbe.
 - L'objectif de contractualisation sur les deux années de campagne était de 400 ha, ores environ 410 ha ont été engagés.
 - PAEC Seine Amont : 22 pré-engagements déposés et 20 agriculteurs se sont finalement engagés sur 231,92 ha, ne dépassant pas les objectifs fixés pour cette campagne de contractualisation (300 ha). 135 ha ont bénéficié d'un plan de gestion complet, 46 ha de mise en défens de milieux humides ponctuels, 9 ha d'absence de fertilisations sur prairies de fauche, 11 ha de retard de fauche et 2,5 ha ont été remis en herbe.
- Il a donc été demandé un basculement du budget du PAEC Seine Amont au PAEC de l'Ource.
- Élaboration de deux PAEC « Milieux humides du territoire Sequana Vallée de la Seine Aval
 » et « Milieux humides du territoire Sequana Vallée de la Laigne et de la Petite Laigne »
 (actions B3-01/02/03 et D3-02/04)
- Définition du projet, en lien avec les partenaires (techniques, financiers),
- Participation à la CRAEC (18/12/2017),
- Rédaction des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) + réalisation de terrain sur la vallée de la Laignes et Petite Laignes afin d'identifier des zones prioritaires à la mesure « conversion de cultures en prairies » car l'objectif du PAEC étant : restauration et préservation de milieux humides.

Objectif différent des années précédentes. Le PAEC Vallée de la Seine Aval a toujours pour objectif la préservation des milieux humides

En 2018, la mise en œuvre de ces PAEC sera réalisée (deux réunions locales d'information sont déjà prévues le 8 février 2018 afin de promouvoir les projets auprès des agriculteurs). De plus, une formation VIVEA est prévue pour le 6 septembre 2018

Sensibilisation des élèves de la Barotte le 9 novembre 2017 :

- Matin : présentation en salle (qu'est-ce qu'une zone humide et pourquoi les protéger ; outils mobilisables pour aider les agriculteurs à préserver ces milieux (MAEC) ; rôles des principaux acteurs du territoire),
- Après-midi: terrain reconnaissance d'une zone humide (flore + pédologie) sur la zone humide de Chamesson,
- Les élèves de la Barotte (classe de BTS ASCE) participent à l'élaboration du PAEC Seine Aval en rédigeant le diagnostic agricole. Cette collaboration se poursuivra en 2018 lors de la mise en œuvre du PAEC.
- ➤ Elaboration du plan de gestion de la zone humide de Trouche-boeufs, Verpillières-sur-Ource (action B3-02): rédaction du plan de gestion en collaboration avec le CENCA. Ce plan de gestion sera terminé puis validé en 2018.
- ➤ Préservation du lac de Marcenay-Larrey (actions B3-05/04): Suivi de l'étude diagnostic du lac, participation au comité de gestion (04/12/2017): présentation des actions réalisées en 2017 et actions prévues pour 2018 + visite de terrain afin de voir l'avancée de travaux. La remise en eau du Lac est en cours. Le suivi/participation aux actions de préservation du lac sera poursuivi en 2018.
- Recey-sur-Ource : Mise en valeur des prairies humides et devenir du lac Parisot : Rencontre du collège de Recey-sur-Ource et de la Maison de la forêt et organisation d'ateliers à destination des collégiens (découverte des milieux humides et imagination du devenir du lac Parisot). En 2018, une participation au COPIL de l'étude sur le dossier de préfiguration d'un espace naturel sensible est prévue.
- ➤ Préservation de la prairie humide de Chamesson (actions B3-01/02/03): rencontre d'un représentant de la commune (propriétaire de la parcelle) sur site et sensibilisation à la préservation de cette zone humide. La parcelle est prise



Figure 1 : ZH de Chamesson suite à visite avec O. GUILLEMAN (18/10/2017)

en compte dans l'étude en cours au sujet de la renaturation du ruisseau de Saint Anne et de la restauration de la continuité écologique sur les trois ouvrages de Chamesson. Le but sera de mettre en place un bail à clauses environnementales afin de mettre en défens la zone très humide et instaurer une fauche avec exportation. Le locataire de la parcelle est en bio et n'est pas contre instaurer ces pratiques. La restauration du site consistera au broyage des noyaux arbustifs afin que la zone humide ne se referme pas.

Cette action sera poursuivie en 2018, pour protéger la prairie humide, la mettre en valeur et la restaurer.

Accompagnement de la commune de Channes pour la restauration de la zone humide dites « des Grandes Fontaines » (actions B3-02/03): Organisation d'une rencontre des représentants de la commune avec le CENCA. Demande d'estimation de parcelles à France Domaines en vue de l'acquisition d'une parcelle privée par la commune d'une partie de la zone humide.

Cette action sera poursuivie en 2018 avec l'acquisition communale de parcelles privées au cœur du projet, la présentation du projet de restauration de la zone humide et la mise en place du projet.



Figure 2 : Bras mort de la Laignes à Chaume-les-Baigneux

- Zone humide « du bras mort de la Laigne », Chaume-les-Baigneux : étude de l'intérêt d'une reconnexion du bras mort pour la zone humide et la valorisation pédagogique du lieu : étude du site, organisation d'une visite du site avec le CENB. Le CENB explique qu'un reméandrage serait favorable à la dynamique de la rivière, la prairie humide serait peu impactée mais qu'une gestion appropriée serait à préconiser (fauche tardive une fois par an, pas d'apport de fertilisants). Cette action sera poursuivie en 2018, avec la proposition d'un projet de valorisation.
- ➤ Préservation de la prairie humide du Paty d'Arrelles (actions B3-02/03): la restauration du site a été entreprise grâce à la mobilisation d'un agriculteur qui a pris en charge le broyage du site, suivants les préconisations techniques énoncées. Une proposition de convention a été envoyée par Yohann BROUILLARD (CENCA) à la commune en février 2017.

Cette action sera poursuivie en 2018, afin de suivre la restauration et la mise en valeur du site.

- ➤ Rédaction d'articles sur la biodiversité remarquable du territoire du contrat (action A52-02), parus dans le bulletin d'info semestriel « Sur le Devant de la Seine » dans la rubrique « Du côté de la biodiversité ». Un article est paru en 2017, présentant les prairies humides.

 Cette action sera poursuivie en 2018.
- ➤ **Diffusion des inventaires des milieux humides** du territoire à différents partenaires et communes : DDT, EPTB, FMA...

Les missions d'animation « Ruissellement - Erosion»

Les actions du contrat Sequana associées au poste concernent le volet D4 « Erosion-Ruissellement ».

- Lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le Val Sévrier (+ protection du captage de Servigny) et le Val Marin (commune d'Essoyes) (action D4-03, D2-02):
 - Visite de terrain du Val Sévrier avec Adeline POIRSON de la Chambre d'Agriculture (Cellule MAPC),
 - Élaboration du CCTP,
 - Organisation d'une réunion avec des représentants du SDDEA, de l'Agence de l'Eau, de la Chambre d'Agriculture, de l'AF d'Essoyes et du CIVC afin de présenter le projet et proposer un cahier des charges pour une étude schéma général hydraulique + étude parcellaire avec forte dimension participative pour impliquer les viticulteurs locaux et l'ensemble des acteurs concernés,
 - Organisation d'une réunion entre la mairie d'Essoyes et le SDDEA afin de définir un porteur de projet. Conclusion : le SDDEA portera l'étude, la mairie a souhaité incorporer le coteau Val Marin à l'étude présentant également une forte problématique érosion ruissellement,
 - Une visite de terrain du Val Marin a été nécessaire afin de cartographier le nouveau coteau à intégrer au CCTP,
 - La correction du CCTP est en cours ainsi que la rédaction des pièces administratives.

Le lancement des consultations aura lieu fin février 2018 et le lancement de l'étude est programmé pour avril 2018.





Figure 3: Val Sévrier

Figure 4 : Val Marin

- Accompagnement de l'Association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de Bouix, Cérilly, Etrochey (action D4-06):
 - Appui du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre pour la réalisation d'un dossier de subvention à l'AESN: modalités administratives, postes éligibles, aide au montage du dossier...,
 - Participation aux réunions de chantier hebdomadaires,
 - Élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude complémentaire de l'impact de l'aménagement foncier sur la qualité de l'eau, l'érosion et le ruissellement et l'optimisation des aménagements,
 - Lancement de l'étude : analyse des offres, appui au maître d'ouvrage pour le dossier de demande de subvention,
 - Suivi et participation aux COPILS de l'étude.
- ➤ Élaboration d'une charte de l'asperseur afin de valoriser les pratiques respectueuses du milieu aquatique concernant l'aspersion viticole (action D4-01):
 - Organisation d'une réunion de travail le 22 mai 2017 en lien avec le CIVC. À l'issue de celle-ci, différents axes de travail ont été identifiés par les viticulteurs. L'approfondissement de ces axes démarrera en février 2018 afin que d'ici avril-mai 2018, une réunion ouverte aux viticulteurs puisse être réalisée pour présenter la charte. La promotion de la charte et la recherche de signataires est prévue pour automne 2018,
 - Participation à une réunion de lutte contre le gel (25 octobre 2017) organisée par le CIVC à destination des viticulteurs et évocation lors de cette réunion de la réalisation d'une charte de l'asperseur.

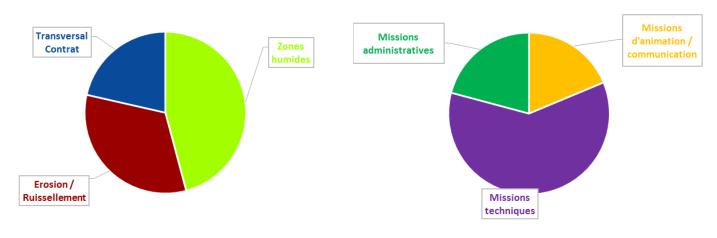
Répartition du temps de travail

Ce poste d'animation se répartit théoriquement en :

- -1/2 ETP consacré à la thématique « Zones Humides » (ZH)
- -1/2 ETP consacré à la thématique « Ruissellement Erosion » (RE).

Temps passé par thématique

Temps par type de mission



Type de mission	Zones humides & Biodiversité	Erosion- Ruissellement	Transversal Contrat	Total
Missions d'animation / communication				
Démarchage, mise en relation partenaires				
(MOA, financeurs)	1,96%	0,57%	0,00%	
Préparation, organisation & animation de				10.730/
réunions	3,48%	2,30%	0,43%	18,73%
Supports de communication	2,71%	0,00%	0,00%	
Echanges Extérieurs	4,46%	2,71%	0,00%	
Réunions d'équipe	0,00%	0,00%	0,11%	
Missions techniques				
Reconnaissance terrain (définition des				
projets, suivi de leur évolution)	3,33%	1,06%	0,00%	
Recherche/documentation pour projets	2,98%	1,95%	0,00%	
Réunions techniques de projet	2,45%	2,39%	0,71%	60,43%
Elaboration & Rédaction projets	22,23%	20,18%	0,00%	
Avis études extérieures (cahiers des				
charges, appui subvention, suivi des				
études)	1,17%	1,54%	0,43%	
Missions administratives				
Formation	1,06%	0,00%	8,76%	
Gestion administrative courante	0,00%	0,00%	1,52%	20,85%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation,				
bilans annuels)	0,00%	0,00%	9,50%	
Total	45,84%	32,71%	21,45%	

2.2.4. Animation petit cycle de l'eau

0,5 ETP

Volet assainissement

> SPANC CCPC

L'animatrice du SMS a assisté la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais afin de définir les 1000 bénéficiaires qui pouvaient prétendre à la subvention de l'AESN pour avoir fait réaliser un diagnostic de leur installation non collective durant ces dernières années.

Opération groupée de réhabilitation ANC

Un travail d'animation important a été réalisé afin de mobiliser les communes de la CCPC dans des opérations groupées de réhabilitation des installations individuelles prioritaires.

5 communes (Meulson, Saint-Marc-sur-Seine, Oigny, Montmoyen, Massingy) sont engagées dans la démarche. Pour des raisons de limite de budget inscrit au contrat global Sequana, il a été volontairement mis fin à la mobilisation d'autres collectivités alors même que d'autres communes prioritaires seraient intéressées. Des réunions en conseil municipal, des réunions publiques, des bilans de l'ANC mais aussi des enquêtes pour connaître le nombre de propriétaires mobilisés ont été mené. L'année 2017 a permis de continuer ce travail et a principalement été dédiée aux études à la parcelle :

- Réalisation des études en cours pour Meulson, Saint-Marc-sur-Seine et Oigny par SOLEST environnement,
- Contrôle de conformité par le SPANC pour les personnes volontaires sur Montmoyen et Massingy. La consultation pour les études à la parcelle sur Montmoyen est terminée. La réunion de démarrage devrait se tenir courant du 1^{er} trimestre 2018. Pour Massingy, les réponses des différents propriétaires souhaitant s'engager dans la démarche sont en attente. Si le nombre d'installations concernées est suffisant, la mairie portera elle aussi une opération groupée avec révision du zonage.

Des courriers et/ou rendez-vous ont par ailleurs été réalisés avec les communes :

- d'Aignay-le-Duc : une prochaine réunion avec l'AESN et le maire est prévue courant du premier trimestre 2018,
- de Poinçon-les-Larrey : un comparatif budgétaire assainissement collectif / assainissement non collectif a été actualisé (comme il l'a été fait sur Montmoyen et Massingy) afin d'aider la commune à

prendre conscience de l'impact sur le prix de l'eau. Une réunion avec l'AESN, le maire et autres partenaires est prévue courant du premier trimestre 2018,

- de Quemigny sur Seine : présentation de la démarche suite à leur demande.

Assainissement d'Avalleur à Bar sur Seine

Une réunion a été tenue pour traiter du volet assainissement du quartier d'Avalleur. Le CCTP d'une étude technico économique d'aide à la décision a été réalisé fin 2017. Il permettra de déterminer les scénarios envisageables pour traiter les eaux usées de ce quartier (réhabilitation de la lagune ou raccordement à la STEP de Bar-sur-Seine).

> Projet d'assainissement collectif

Les communes de Mussy-sur-Seine et de Celles-sur-Ource ayant des AMO, notre appui technique n'a pas été pas nécessaire.

Volet eau potable / captage

> BAC Aisey sur Seine / SIE Coulmier-le-Sec / Magny Lambert – phase 1

La proximité de ces 3 collectivités mais aussi la synchronisation des décisions permettent de lancer une étude BAC traitant des 4 captages avec pour mandataire le SIE de Coulmier-le-Sec.

Ces 3 captages ne sont pas identifiés comme prioritaires dans le PTAP mais des analyses récentes révèlent des pollutions en pesticides récurrentes. 2 de ces collectivités souhaitent investir dans une station de traitement des pesticides. Cette opération a nécessité plusieurs réunions dans chaque collectivité. Une analyse plus fine (terrain, assolement, nature des molécules) de la situation a été opérée sur le captage d'Aisey-sur-seine, mettant en évidence qu'une pré-enquête agricole serait intéressante à réaliser en même temps que l'étude hydrogéologique.

Les réunions de démarrage et de présentation de la phase 1 et 1 bis (étude technico-économique ressource) ont été effectuées. Les traçages seront lancés en 2018 après validation du protocole.

➤ BAC Semond phase 1 en cours

La réunion de restitution s'est tenue courant du second semestre 2017. La phase agricole sera proposée lorsque l'étude BAC d'Aisey-sur-Seine et Coulmier-le-Sec sera terminée.

BAC Beaulieu phase 1 en cours

Le Bureau d'étude BE Caille a été retenu après consultation. Le COPIL de lancement s'est tenue au cours du 2eme trimestre 2017. Les conditions météorologiques n'ont pas permis de réaliser les traçages, ceux-ci seront lancés en 2018 selon le protocole d'ores et déjà validé.

> BAC Marcenay phase 1 + DUP en cours

La réunion de lancement s'est tenue en septembre 2016. Depuis, le bureau d'étude Phreasol a équipé la source d'un suivi en continu des débits. Les conditions météorologiques n'ont pas permis de réaliser les traçages, ceux-ci seront lancés en 2018 selon le protocole d'ores et déjà validé.

> BAC Rochefort-sur-Brevon

L'animation agricole est en cours. Un COPIL sera programmé en 2018 pour suivre les actions mentionnées dans la programmation.

➤ BAC Brion-sur-Ource – phase 1 pour 2018

Les pièces du DCE pour une étude BAC et révision de la DUP ont été rédigées en 2018. La consultation est close, 7 candidats ont déposé une offre. La réunion de démarrage se tiendra courant du 1^{er} trimestre 2018.

> SAEP du Châtillonnais

Le SMS a organisé une réunion au cours du 1^{er} trimestre 2017 entre les représentants des communes de Châtillon-sur-Seine, Buncey et Sainte-Colombe-sur-Seine sur les points suivants :

- Qualité de la ressource en eau,
- Synthèse des scénarios proposés dans le schéma d'eau potable,
- La loi NOTRE et ses conséquences sur la compétence eau potable,
- Echanges sur les besoins de chacun et actions à mettre en œuvre.

Le conseil municipal de Châtillon-sur-Seine a délibéré favorablement pour lancer une étude de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'interconnexion souhaitée avec la ressource de Sainte-Colombe-sur-Seine. Cette étude sera menée en 2018 avec l'aide de la MICA 21.

➤ AAP Pollution diffuse – SCA Deshy Baigneux les juifs

L'étude de recherche de débouchés luzerne a été lancée en 2016.

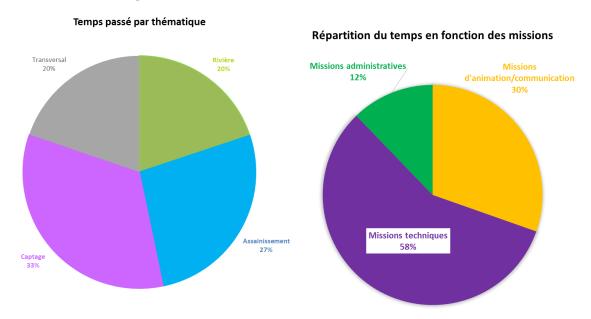
Le contenu de la tranche ferme a été présenté en COPIL et lors de l'assemblée générale de la coopérative en avril 2017. Depuis, de nombreux échanges entre le bureau d'étude, la SCA et autres partenaires n'ont pas permis d'aboutir à une stratégie sur la tranche conditionnelle. La filière « équin » ou caprin » serait envisagée, mais c'est sur la luzerne bio que la demande reste la plus intéressante économiquement aujourd'hui. Or ce débouché est conditionné au fait que la coopérative ne dispose pas d'assez de production en bio pour satisfaire cette demande.

Suivi renforcé

Des suivis renforcés pesticides ont été lancés sur les communes de Chanceaux (consultation close fin du mois de décembre) et Celles sur Ource (lancement des suivis en octobre 2017).

Répartition du temps de travail

Ce poste animateur « petit cycle » représente 0,4 ETP en 2017, repassé à 0,5 ETP en 2018, il est complété à 0,5 ETP d'une ingénierie rivière. Voici la répartition du temps travaillé pour chacune des missions et chacune des thématiques :



Le temps consacré à la mission transversale du contrat concerne :

- des documents de programmation et échanges avec financeurs,
- des réunions internes (importante notamment afin de faire la transition avec les différents techniciens suite au retour du congé maternité),
- COPIL de différents partenaires (Chambre d'agriculture, PAPI...)
- Le travail sur des indicateurs (suivi qualité, analyses qualité AEP, LIDAR,...)
- Et 6j de formations (journées animateurs captages, réforme marchés publics, SST...)

Ci-dessous l'ensemble des dossiers traités et le temps consacré :

MISSIONS		jours passés	Rivière	Assainissement	Captage	Transversal
Missions d'animation / communication	Démarchage, mise en relation partenaires (MOA, financeurs)	11.6	4.0%	2.2%	2.5%	0.1%
	Préparation, organisation & animation de réunions	8.75	1.1%	3.0%	2.5%	
	Supports de communication	2				1.5%
	Echanges Extérieurs	5.1	1.7%	0.8%	0.7%	0.7%
	Réunions d'équipe, publique, conseil municipal	12.55	1.3%	1.9%	1.0%	5.3%
Missions techniques	Reconnaissance terrain, assistance MOE	9.55	0.9%	1.1%	5.2%	
	Recherche/documentation pour projets	4.75	0.4%	1.1%	2.1%	
	Réunions techniques de projet, COPIL	14.75	1.9%	2.1%	7.2%	
	Elaboration & Rédaction projets & gestion des consultations			13.7%	10.8%	
	Suivi études externalisées (subvention, suivi MOE	14.2	8.6%	0.8%	1.5%	
Missions administratives	Formation	4.5			, in the second second	3.4%
	Gestion administrative courante	0				
	Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels)	11.5				8.7%